

**Gemeinde Hünenberg**

**Echange linguistique individuel entre le CO de Marly et l'OS Hünenberg (dans le cadre du partenariat entre les 2 écoles)**

### **Règlement concernant l'échange linguistique individuel (Conditions de participation)**

#### **1. Inscription**

- 1.1. L'élève s'annonce pour le projet, en accord avec ses parents (ou son représentant légal)
- 1.2. L'école prend en compte les inscriptions dans la limite des places disponibles et ne peut garantir que l'échange aura lieu.
- 1.3. L'inscription est valable, lorsque tous les partenaires (école, familles, élèves concernés) ont donné leur accord. Les familles concernées reçoivent dans ce cas une copie de l'inscription de l'élève partenaire et prennent rapidement contact avec celle-ci, pour discuter des détails (voyage, lieu de rendez-vous, etc.)

#### **2. Répartition**

- 2.1. La répartition des places sera effectuée par l'équipe responsable du projet, en commun accord avec le titulaire de la classe.
- 2.2. La famille d'accueil reçoit une copie de l'inscription.
- 2.3. Les souhaits des élèves seront pris en compte en fonction des possibilités mais ne peuvent être garantis.

#### **3. Coûts**

- 3.1. Le suivi des cours à l'école d'accueil est gratuit.
- 3.2. Le séjour dans la famille d'accueil est aussi gratuit.
- 3.3. Les frais de voyage sont à la charge des parents.
- 3.4. Les parents définissent le montant de l'argent de poche donné à leur enfant.

#### **4. Voyage**

- 4.1. Le voyage aller et retour aura lieu en dehors des heures d'école et sera convenu directement entre les familles concernées.
- 4.2. Pour un voyage individuel avec les transports publics, les parents d'accueil sont responsables d'organiser l'accueil de leur invité à l'heure et au point de rendez-vous fixé. Les familles d'accueil concernées décident librement d'étendre le séjour au week-end précédant ou suivant l'échange.

## 5. Fréquentation des cours dans l'école d'accueil

- 5.1. Les élèves s'engagent à suivre tous les cours sans exception et à suivre le règlement de l'école d'accueil
- 5.2. Les élèves suivent les cours selon l'horaire de la classe à laquelle ils sont affectés. En cas de non-respect du règlement de l'école, les mesures disciplinaires de l'école d'accueil s'appliquent.
- 5.3. Les élèves écrivent un journal de séjour, en accord avec le professeur responsable.

## 6. Responsabilités

- 6.1. En tant qu'invité, tu respectes les règles de la famille d'accueil et interrogues la famille en cas de doute. Tu participes aux tâches ménagères en fonction de tes possibilités.
- 6.2. En tant qu'hôte, toi et ta famille, êtes responsables du bien-être de votre invité. Tu veilles à ce qu'il soit à l'aise et tu ne le laisses pas seul, livré à lui-même. Si tu as des entraînements ou d'autres obligations, tu vérifies qu'il puisse t'accompagner pendant ce temps ou qu'il ait une activité accompagnée pendant ce temps.
- 6.3. L'école assume la responsabilité de l'élève invité pendant le temps d'école. Le reste du temps, les parents d'accueil assument le soutien et l'assistance de leur invité. Les arrangements sont clairs et les parents s'assurent qu'ils sont bien compris et respectés.
- 6.4. L'assurance maladie et accident est de la responsabilité de chaque participant, respectivement des parents ou son représentant légal. Il vérifie que leur fils/leur fille soit assuré(e) pour la durée de l'échange de façon suffisante.
- 6.5. Chaque participant, respectivement ses parents ou son représentant légal est responsable de tous les dommages occasionnés par l'enfant (Responsabilité civile).
- 6.6. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité pour les dangers auxquels les élèves pourraient être confrontés au cours de cet échange ainsi que pendant les voyages associés.
- 6.7. Par leur signature sur le formulaire d'inscription, les parents, respectivement son représentant légal, donnent leur accord pour que l'élève reçoive les soins nécessaires en cas d'urgence (maladie ou accident) dans le cas où les personnes signataires ne peuvent être atteintes dans les délais : accord en cas d'urgence pour tout traitement ou opération nécessaire par un médecin (par exemple, appendicite aigüe, accident, etc).

## 7. Personnes de contact

Rose-Marie Saghir,	rosemarie.saghir@fr.educanet2.ch	078 805 60 05
Anaëlle Rumo,	anaëlle.rumo@fr.educanet2.ch	079 641 85 21


## 8. Attestation

- 8.1. L'élève qui participe complètement et avec succès à cet échange, recevra une attestation de séjour pour compléter son portfolio.

Responsable de l'échange linguistique

Rose-Marie Saghir / Anaëlle Rumo

Le directeur



Stéphane Gremaud